

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JUILLET 2017 DE L'ASA DU BOIS-DE-CISE

Le 30 juillet 2017 à 9 heures, les membres de l'Association Syndicale Autorisée du Bois-de-Cise se sont réunis en assemblée générale ordinaire, dans la salle polyvalente de Saint Quentin la Motte Croix au Bailly , sur convocation et sous la présidence de Mme Sylvie MACQUET, conformément aux dispositions des articles 10 et 11 des statuts.

Mme Marthe SUEUR, maire d'Ault, est représentée par M. Jean PARIS. M. Reynald BOULANGER, maire de Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly est présent, ainsi que M. Christophe VANHEREN, receveur municipal, et Mme Florence LE MOIGNE, comptable de l'ASA.

L'enregistrement des participants à l'entrée de la salle de réunion donne les résultats suivants :

- Propriétaires présents : 47 pour 227 voix
- Propriétaires représentés : 78 pour 330 voix
- **Soit un total de : 125 propriétaires pour 557 voix**

Le quorum de 436 voix étant dépassé à 9h35, la Présidente, Sylvie MACQUET, déclare l'assemblée générale ordinaire des propriétaires ouverte.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie GEOFFROY.

La Présidente souhaite la bienvenue aux propriétaires présents, à M. Jean PARIS, 2em Adjoint de Mme le maire d'Ault et à M. Raynald BOULENGER, maire de Saint-Quentin-la-Motte, qu'elle remercie chaleureusement d'avoir accueilli dans sa salle polyvalente cette assemblée, et rappelle au passage les raisons qui ont empêché l'assemblée générale de se tenir sur AULT, la salle du casino ayant été réservée pour une exposition.

Sont excusés M. Benoît LEMAIRE, sous-préfet d'Abbeville

Absent non excusé: M Christophe VALLET, syndic de l'ASA du Bois-de-Cise

La réunion a débuté par l'évocation par Sylvie MACQUET des Cisiens disparus depuis la dernière AG car cette année a été particulièrement douloureuse. Cinq décès auront marqué l'année depuis décembre dernier, celui de M. Marcel HOURIEZ, de M. Francis GRYPONPRE, de M. Pierre PATTE, de M. François LAIGLE et tout récemment celui de M. Philippe ADRIAENSSENS. Tous ont marqué de leur empreinte ou de leur passage le Bois de Cise, et l'ASA adresse une nouvelle fois ses plus sincères condoléances à leur famille et amis. Mme Evelyne COLLINET, vice-présidente de l'ASA , a ensuite pris la parole pour leur rendre hommage en dressant un petit portrait de chacun d'eux.

Sylvie MACQUET souhaite ensuite la bienvenue aux nouveaux propriétaires, M. et Mme BONNEMENT (Villa L'ancrage) M. et Mme BOGAERT (Villa Le Refuge), M. et Mme PASTOR (Villa Georges), M. et Mme KUMS (Villa Baccarat), M. et Mme TURCUIS (Villa Le Tourbillon). La présidente a annoncé que chacun d'eux allait recevoir en guise de cadeau de bienvenue la brochure «Recommandations pour la gestion et la préservation du couvert boisé» rédigé par le CRPF en collaboration avec l'ASA, un fascicule sur les recettes anciennes du Bois de Cise, un bon à échanger contre un jeune plant de chêne offert par M.Karel RIETVELD, syndic de l'ASA, à retirer chez Mme MACQUET, et un ouvrage sur les Contes et légendes du Bois de Cise offert par la présidente.

1 - RAPPORT MORAL 2017

Avant de dresser le bilan moral des actions menées par la nouvelle équipe Mme la présidente a tenu à remercier

- la municipalité d'Ault pour la subvention de 500 Euros ainsi que les agents communaux
- la municipalité de Saint-Quentin-Lamotte pour ses très nombreuses aides substantielles. (50 Euros de subvention, prêt de matériel et de personnel durant 3 jours, prise en charge des envois postaux pour informer les cisiens qui ne disposent pas de mail et pour envoyer les convocations, le parrainage d'un banc poétique, le prêt de la salle... L'ensemble de ces aides dépasse les 1200€
- Tous les syndicats pour la bonne entente et leur implication à divers niveaux
- Tous les bénévoles qui nous ont grandement aidés dans la réalisation de certains travaux, des anciens syndicats et directeur de l'ASA, M. FAUQUEMBERGUE, M. LAJEUNESSE et Mme LECOEUR pour leur aide et précieux conseils
- Les Cisiens qui nous ont fourni de l'électricité, notamment le Cottage ou encore M. & Mme DE GIOVANNINI, de l'eau pour arroser les massifs, M. JAOUEN et M. MEYER, M. Francis BENICOURT pour la gravure du panneau de la Chapelle Sainte-Edith
- M. VANHEREN, le receveur municipal, et Mme LE MOIGNE, notre comptable qui ne ménage pas ses heures de travail
- M. Vincent COTÉ, le salarié de l'ASA qui n'a pas non plus ménagé sa peine depuis octobre dernier.

Mme la présidente dresse alors l'inventaire des réalisations effectuées en précisant qu'elles ont été rendues possibles grâce au contrat aidé (70% par la Région) qui a permis à Vincent COTÉ d'être présent 20h par semaine sur le site.

AMÉLIORATION DES MASSIFS ET PLACETTES

- Déplacement d'arbustes depuis le massif de l'entrée placette St Georges et Route du vieux chêne

MASSIF DE L'ENTRÉE

- Abaissement du massif pour améliorer la visibilité et la sécurité
- Plantation de vivaces et 4 annuelles pour colorer l'ensemble et engazonnement.

MASSIF PLACETTE SAINT GEORGES

- Nettoyage, évacuation de la jardinière, engazonnement. Trois arbustes supplémentaires ont été plantés.

MASSIF DE LA PLACETTE DES PINS

- Réduction de son emprise au sol par souci de sécurité et améliorer la visibilité des véhicules.

PLACETTE VICTOR HUGO

- Entièrement nettoyée

PANNEAU INDIQUANT LA CHAPELLE STE EDITH

- Jardinière entretenue et fleurie et panneau gravé par M. BENICOURT.

TERRAIN DE SPORT

- Il a été désherbé, nettoyé, les tables de ping-pong rafraîchies, murets repeints,
- les quatre grandes jardinières alignées sur le côté avec des petits conifères. Les deux barrières de l'entrée ont été repeintes.

ROUTE DU VIEUX CHÊNE

- Des plots en bois ont été posés pour éviter un stationnement intempestif devant les panneaux

«Bienvenue au Bois de Cise ».

CHEMIN DE PARADIS

- Réfection de certaines marches dont le géotextile ressortait.

SIGNALÉTIQUE

- Notre volonté a été d'améliorer la signalétique en dehors des panneaux de rues et de routes qui sont du ressort de la Mairie et à qui l'ASA s'est adressée dès octobre dernier pour améliorer la situation. Pour remédier aux problèmes de repérage dans le Bois, parfois préjudiciables dans le cas de secours à apporter à des personnes malades ou accidentées et qui s'égarant (plusieurs incidents se sont déjà produits), l'ASA a affiché un plan simplifié des principales voies du Bois de Cise sur le panneau à l'entrée du site avec l'inscription «PLAN» en lettres réfléchissantes sur le poteau. Tous les plans ont été refaits.
- Les toits en chapeau de 4 panneaux d'affichage sur 6 ont été refaits.
- Le panneau route du Vieux Chêne, qui était en très mauvais état, a été repeint.
- Une fresque a été également peinte à l'arrière du panneau route des Pins.

BANCS POÉTIQUES

- Pour faire écho au label « Village en poésie » obtenu par AULT en 2016, l'ASA a proposé de faire parrainer des bancs poétiques. Tout banc peut être parrainé pour la somme de 130 Euros, plaque comprise sur laquelle est gravé un vers du choix du parrain avec son nom ou une dédicace ou encore le nom de sa villa.
18 bancs ont été parrainés, dont un dernier offert à l'occasion d'un mariage qui sera célébré en août prochain. Cela a permis à la fois de valoriser le site par une opération originale qui a, d'ailleurs donné lieu à un reportage télévisuel (accessible sur le site internet de l'ASA), et de récolter la somme de 1 800 Euros, (déduction faite du prix de la gravure de la plaque payée par l'ASA)

OPÉRATION DU BOIS

- La tempête de janvier dernier a provoqué de gros dégâts, notamment au niveau des arbres. Certains propriétaires Cisiens ont proposé à l'ASA de garder le bois sous réserve de retirer toutes les branches. Les bénévoles et Vincent ont débité et refendu 18 stères de bois qui ont été livrés contre un don de 50 Euros par stère. 900 Euros ont ainsi été versés sur le compte de l'ASA. Cette opération a représenté un travail considérable. Nous verrons si nous remettons en place une telle action l'an prochain et avec quels moyens.

DIVERS:

- L'EDF a été contactée par l'ASA pour réparer les fils d'un pylône route des Mouettes.
- Un panneau « sol dangereux » a été apposé sentier des Bruyères
- L'ASA a participé avec le comité des fêtes d'Ault, l'Office de Tourisme, l'association Les Cise Arts, et l'association Vivre le Bois de Cise au Festival de l'Arbre en novembre dernier. Deux arbres à insectes, un arbre à papillons et un oranger-fleurs ont été implantés Placette Saint-Georges, financés respectivement par l'Office de Tourisme et le comité des fêtes.
- Passage de M. VALENGIN : 21 propriétés ont été visitées. M. VALENGIN a constaté que de nombreux frênes étaient malades. L'autorisation a été donnée d'abattre les arbres pour 7 frênes et 2 hêtres malades, pour 6 autres arbres présentant un réel danger pour la maison. Une autorisation a été sollicitée en mairie pour une dizaine de baliveaux n'entrant pas dans l'une des trois rubriques : arbre mort, ou présentant un danger ou empêchant l'ensoleillement.
 - L'ASA distribue à chaque nouvel arrivant, outre le cahier des charges et les statuts de l'ASA, un livret sur le Rappel de règles concernant l'entretien des arbres. Mme Evelyne COLLINET prend

alors la parole pour rappeler quelques bonnes pratiques et dénoncer des types de tailles qui peuvent s'avérer dangereuses pour certaines essences: tailles en totem, en candélabre et en porte-manteau. Ces conseils sont tirés du livret «Recommandations pour la gestion et la préservation du couvert boisé» remis aux nouveaux propriétaires et disponible pour ceux qui en feraient la demande.

SITE INTERNET

M. GEOFFROY prend alors la parole pour présenter la dernière version du site internet de l'ASA.

La raison principale, qui a prévalu pour refaire ce site, concerne sa gestion qui doit être ouverte à tous les syndics sans exiger des compétences informatiques.

Ensuite, pour permettre d'assurer sa pérennité il doit être évolutif, participatif (possibilité de publier des photos et d'écrire des commentaires) et adaptable aux différents supports (ordinateurs, tablettes, smartphones). Pour gagner en convivialité, deux langues en plus du français sont disponibles, l'anglais traduit par les auteurs et le néerlandais traduit par Karel RIETVELD et Bernard KINT, syndic de l'ASA.

La ligne éditoriale du site est d'informer sur les activités du bureau, d'indiquer les événements relatifs au Bois de Cise, d'apporter des informations générales et d'associer les propriétaires à la rédaction du contenu par des articles ou des photos qui y sont publiés.

UN DERNIER POINT

Mme la présidente reprend la parole pour indiquer que la volonté du bureau est d'intégrer ses actions dans un cadre de solidarité et de convivialité. C'est pourquoi, même si cela ne fait pas partie des attributions de l'ASA, une aide est proposée aux personnes de plus de 75 ans et qui en feraient la demande, pour porter en déchetterie les feuilles mortes. Il ne s'agit cependant que des feuilles mortes et non des branchages.

Toujours dans cette optique, le bureau a proposé aux Cisiens de partager un pique-nique juste après l'AG et le verre de l'amitié. C'est aussi dans cette idée de convivialité qu'il a été décidé de fêter les 80 ans de l'existence de l'ASA le dimanche 13 août prochain au square Pommeranz.

LES PROJETS POUR L'AN PROCHAIN :

Sylvie MACQUET indique alors les axes majeurs pour l'année à venir ;

- Poursuivre la préservation, l'entretien et l'embellissement du site
- Embaucher un second salarié avec un contrat subventionné à 90 % par le Conseil départemental. Cela reviendra à moins de 90 Euros par mois pour une présence de 20 h par semaine. Ce renfort se justifie par la faible charge financière et par le fait qu'un certain nombre de travaux nécessitent impérativement 2 personnes pour travailler en sécurité. Cette année, ce sont des bénévoles qui ont apporté une aide à Vincent pour faire face à ces situations. Le fait de doubler l'équipe permettra d'améliorer l'entretien du site pendant les congés des salariés et les congés maladie n'auront pas d'impact sur l'entretien du site.
- Réaliser une « parcelle modèle » sur un des terrains appartenant à l'ASA avec une gestion raisonnée du bois et avec les conseils de M. VALENGIN.
- Créer sur certaines zones de la descente à la mer une tonte raisonnée en marge de jachère fleurie, ce qui est écologiquement recommandée aux communes qui n'ont plus le droit d'utiliser des produits phytosanitaires depuis le 1^{er} janvier dernier.

- Un dernier projet est en gestation pour embellir davantage l'entrée du Bois et les suggestions de tous sont les bienvenues.

VOTE DU RAPPORT MORAL :
Il est accepté à la majorité avec 535 sur 550 voix exprimées (97.27%)

2 - SITUATION FINANCIÈRE DE L'EXERCICE 2016

La parole est donnée à Mme Florence Le Moigne pour la présentation de l'exercice 2016 par chapitre : Les participants avaient reçu dans le compte rendu le détail des comptes. Seuls les montants des chapitres sont reproduits dans ce compte-rendu.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

		Exercice 2016		BUDGET 2017
		Total budget	Total réalisé 2016	TOT BUDGET 2017
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Fonctionnement-Dépense				
	11 - Charges à caractère Général			
Total 11	Charges à caractère général	18 340,00	16 261,41	13 700
	12- Charges de personnel et frais assimilés			
Total 012	Charges de personnel et frais assimilés	5 200,00	4 305,98	10 700
Total 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 556,59	1 556,59	
	65 - charges de gestion courante -			
Total 65	Autre charges de gestion courante	450,00	10,00	160
	67 - Charge Exceptionnelles			
Total 67	Charge Exceptionnelles	410,00	385,09	200
	TOTAL FONCTIONNEMENT - DEPENSES	25 956,59	22 519,07	24 760

		Total budget	Total réalisé 2016	TOT BUDGET 2017
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
FONCTIONNEMENT RECETTE				
	002 Résultat de fonctionnement reporté (Excédent ou déficit)			
Total 002	Résultat de fonctionnement reporté (Excédent ou déficit)	4 000,00		
	013 Atténuation de charge			
Total 13	Atténuation de charges	2 000,00	1 766,13	5 600
Total 002	Résultat de fonctionnement reporté (Excédent ou déficit)	19 500,00	19 317,50	18 110
	74 Dotation Subventions et participations			
Total 74	Dotation Subventions et participations		146,56	1 050
	77 Produits Exceptionnels			
Total 77	Produits Exceptionnels	1 256,59	1 820,00	
	TOTAL FONCTIONNEMENT - RECETTE	26 756,59	23 050,19	24 760

- SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES INVESTISSEMENTS		Total budget	Total réalisé 2016	TOT BUDGET 2017
	INVESTISSEMENT DÉPENSES			
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
Total 001	Solde d'exécution de la section reportée			
	21 Immobilisations corporelles			
TOTAL 21	Immobilisations corporelles	10 238,29	3 294,20	700
	TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	10 238,29	3 294,20	700

RECETTES INVESTISSEMENTS		Total budget	Total réalisé 2016	TOT BUDGET 2017
	INVESTISSEMENT RECETTE			
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
Total 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 679,00		
	040 Opération d'ordre de transfert entre section			
Total 040	Opération d'ordre de transfert entre section	1 556,59	1 556,59	
	010 Dotation fond de réserve			700
Total 010	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 002,70	4 002,70	700
	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTE	10 238,29	5 559,29	700

Mme LE MOIGNE liste alors les principaux chapitres du budget 2016 en précisant les montants budgétés et réalisés :

Ainsi la ligne 626: Frais postaux 1200€ au Budget et seulement 432,60€ dépensés grâce à l'aide de la commune de Saint-Quentin Lamotte pour l'affranchissement des courriers de l'ASA.

Restera à la charge de l'ASA les enveloppes pré-timbrées pour le retour des questions et des pouvoirs dans le cadre de l'Assemblée Générale.

Ligne 6161: Assurance Prévu 800€ dépensé 1432.64€. Ce montant élevé s'explique par le report de la facture attendue fin 2015 qui a été réglée début 2016 et qui s'est cumulé avec la facture de 2016 réglée fin 2016.

M GEOFFROY ajoute qu'une nouvelle assurance juridique avait été souscrite par le président VALLET suite à son élection à la présidence de l'ASA en 2015 qui a été dénoncée fin 2016.

Mme LE MOIGNE poursuit en précisant que la ligne 64168 Emplois d'insertion représente le montant dépensé par l'ASA pour l'emploi d'insertion qui est ensuite remboursé en partie à 70% par la Région.

(voir recette ligne 6419 Remboursement sur rémunération)

Il faut donc retenir que l'ASA paie son salarié 850 €/mois pour 20h de travail par semaine et est remboursée de 600€ , ce qui revient à une dépense mensuelle de 250€ (*Chiffres arrondis*)

La ligne 6752 Immobilisations cédées correspond au montant de 1556.59€ qui est transféré en recette d'investissement (voir dans le compte de recette Investissement ligne 2188 Immobilisation Transfert entre section)

Les dépenses d'investissements de 3294,20€ correspondent à l'achat de terrains par l'équipe précédente au 1er semestre 2016 pour 2030,20€, et pour 1264€ pour l'achat de divers appareils d'entretien comme le souffleur, le débroussaillieur, un taille-haie,... que nous avons dû acheter pour permettre à Vincent de travailler.

Jean-Marie GEOFFROY prend alors la parole pour expliquer comment le budget 2017 a été élaboré.

Les recettes sont calculées par rapport au montant des redevances qui ont été réduites de 5% pour 2017 par rapport à 2016. Il s'avère qu'en étudiant de près les titres de propriété, quelques redevances supplémentaires ont

été intégrées au calcul ce qui eu pour résultat d'élargir un peu l'assiette des redevances et de minimiser un peu plus le montant à payer par les propriétaires qui, en moyenne, ont pu constater une réduction de l'ordre de 6% sur leur cotisation.

A ceci s'ajoutent les subventions espérées: 1000€ de la part de la municipalité (500€ seulement on été accordés) et 50€ de la part de la commune de Saint Quentin (qui s'ajoute à toutes les contributions que nous apporte cette commune qui ont été rappelées en début d'AG)

Nous n'avons pas pris en compte dans ce budget les dons générés par le parrainage des bancs ni par la remise du bois de chauffage. Ces recettes supplémentaires vont contribuer à restaurer une avance indispensable pour parer à toute mauvaise surprise.

Nous espérons constituer en fin d'année 2017 une réserve de l'ordre de 6 mois de fonctionnement soit 8000€.

Pour mémoire, l'exercice 2016 a commencé avec une trésorerie de 4000€ seulement, ce qui est très largement insuffisant pour entretenir convenablement le site entre janvier 2016 et juillet 2016 période à laquelle les redevances de l'année en cours commencent à rentrer.

Pour mémoire également, quelques années en arrière l'ASA disposait d'une avance de trésorerie confortable de l'ordre d'une année de redevance. C'est l'objectif que nous visons car cette réserve a fondu depuis les derniers exercices.

VOTE DU RAPPORT FINANCIER :

Il est approuvé à la majorité avec 540 sur 550 voix exprimées (98,18%)

3 - ÉLECTION DES SYNDICS

Il y a 3 postes à désigner car 3 Syndics sont sortants : M. Jean SAUZEAT, M. Hugues TORTAJADA (qui ont tous deux démissionné en septembre 2016), et M. Christophe VALLET.

Trois candidats se sont fait connaître : Mme Gervaise ANDRÉ, M. Laurent CHOLET, Mme Anny-Claire KUMS. M CHOLET absent avait rédigé un texte de présentation qu'a lu Mme la présidente, ensuite Mmes ANDRÉ et KUMS se sont chacune présentées à l'auditoire.

Les résultats du vote à bulletin secret sont les suivants :

Syndics	Voix sur 542 exprimées		Résultat
Gervaise ANDRÉ	480	86,79%	Élu
Laurent CHOLET	511	94,28%	Élue
Anny-Claire KUMS	520	95,94%	Élue

L'actualisation du tableau de renouvellement du mandat des syndics est le suivant :

COLLÈGE	ANNÉE	NOMS
A	2020	Gervaise ANDRÉ Laurent CHOLET Anny-Claire KUMS
B	2018	Bernard KINT Sylvie MACQUET Michel WAGON
C	2019	Évelyne COLLINET Jean-Marie GEOFFROY Karel RIETVELD

4 - QUESTIONS DIVERSES

Avant les questions diverses, M. Raynald BOULENGER a souhaité prendre la parole pour souligner les très bonnes relations entretenues avec l'ASA, et pour remercier la présidente de la tenue d'une assemblée générale dans des conditions sereines et conviviales. Il a, par ailleurs, déclaré qu'il se tenait à la disposition des personnes qui souhaiteraient venir le voir au niveau du projet du sentier du littoral et des parcelles situées sur le territoire croisien. M. MINASSE, qui est dans ce cas, l'a interpellé à ce sujet. M. BOULENGER lui a proposé un rendez-vous à sa convenance.

✓ **Question de M. JM LAJEUNESSE**

Demande de faciliter l'affichage des événements associatifs sur le panneau installé par l'ASA à cet effet

- Réponse de l'ASA

- La serrure sera retirée et remplacée par un loqueteau coulissant

✓ **Question de M. DOUAI**

Pas d'amélioration concernant les aboiements des chiens route du vieux chêne

- Réponse de l'ASA

- La lutte contre les bruits de voisinage est placée sous la responsabilité du maire, que la commune dispose d'une police étatisée ou non. L'ASA transmet cette demande à la municipalité.

✓ **Question de M. BITTNER**

Possibilité d'améliorer la réception télévision et GSM dans le bois de Cise

- Réponse de l'ASA

- Ce point a fréquemment été évoqué. Il est en effet regrettable que notre zone soit aussi mal desservie. Nous relayons régulièrement cette information. La télévision par câble arrive dans notre région nous demanderons des précisions à la mairie sur cette possibilité. En attendant, certains propriétaires ont installé avec succès des répéteurs GSM et d'autres reçoivent la télévision par antenne satellitaire

✓ **Question de M. FAUQUEMBERGUE**

Modification du tracé du sentier littoral et conséquence pour le mobilier installé sur le panorama

- Réponse de l'ASA

- L'arrêté préfectoral modifie le tracé du sentier du littoral qui ne passe plus par la table d'orientation. Une réunion a été organisée le 21/07/2017 par les services de l'Etat (départemental et littoral) qui va soutenir la proposition d'accès à partir du sentier du grand Mont
Ce dossier va continuer d'être suivi par l'ASA car l'arrêté pris par Mme le Maire est en contradiction avec l'obligation faite aux propriétaires de terrains non bâtis en zone d'habitation de les entretenir. (Loi du 2 février 1995, article L. 2213-25 du code général des collectivités territoriales)

✓ **Question 1 de Mme BASSET**

Mme BASSET s'inquiète du survol de son terrain par des drones.

- Réponse de l'ASA

- En agglomération, le vol de drone est interdit dans l'espace public. La pratique de l'aéromodélisme est interdite dans les parcs et jardins situés en agglomération y compris les plages. Les gendarmes peuvent intervenir pour toute utilisation «illicite» d'un drone et même saisir l'appareil. Ce sont eux qui ont compétence en ce domaine.

✓ **Question 2 de Mme BASSET**

Le tracteur de la commune qui fauche et débroussaille les bas-côtés de la route des mouettes abime les branches basses des haies avec des coupes qui ne sont pas nettes.

- Réponse de l'ASA

- Cette remarque sera transmise à la commune. Cette situation est vraisemblablement liée au matériel utilisé.
- ✓ **Remarque de Mme RAMBURE**
Les clôtures en fil barbelé sont-ils toujours prohibés car il existe encore des parcelles clôturées de cette manière ?
 - Réponse de l'ASA
 - C'est exact le cahier des charges de l'ASA rappelle l'article 42 du code rural et foncier qui interdit l'emploi de fil barbelé exception faite des pâtures ou des prés pouvant servir de pâturage. C'est la commune qui doit faire respecter cet interdit ou qui accorde des dérogations lorsque de justes motifs l'exigent.
- ✓ **Question de plusieurs propriétaires (MM. GAPP, CHEMIN, De GIOVANNINI, Mme BAILLON...)**
Comment réduire la vitesse des véhicules dans le bois de Cise (ralentisseurs ou autres ?)
 - Réponse de l'ASA
 - Des courriers, adressés à la municipalité par des propriétaires concernant la vitesse, sont restés sans réponse
 - La pose de ralentisseurs relève de la DDE.
 - Tout ce qui concerne les routes du Vieux-Chêne et de la Grande avenue relève également de la DDE. Des contacts ont été pris avec eux à l'initiative de l'ASA dès octobre dernier pour une réunion de concertation, mais la municipalité doit être partie prenante et ce n'est pas le cas.
 - Des contrôles de vitesse ont été réalisés par la gendarmerie suite aux interventions de l'ASA et de la Mairie, sans relever d'infractions.
- ✓ **Question de M FOIRÉ**
M. Foire signale que les camions de ramassage des OM passent si vite dans sa rue (Route d'Ault) qu'ils en oublient sa poubelle.
 - Réponse de l'ASA
 - Problème à signaler en mairie. L'ASA ne peut se substituer aux propriétaires pour des demandes personnelles.
- ✓ **Question de Mme LECOEUR**
Point sur le PLU
 - Réponse de l'ASA

La commune a récemment perdu la compétence de ce dossier au profit de la Com de Com. Des remarques avaient été signalées à l'enquêteur public. Malgré plusieurs relances de notre part, la mairie ne nous a pas confirmé si des changements éventuels ont pu être apportés suite à ces remarques. Les interlocuteurs ayant changé, l'ASA va prendre contact avec la Com de Com pour voir ce qu'il y a lieu d'entreprendre à ce sujet.

L'assemblée générale se termine à 11h50 et Mme la présidente invite les participants à s'approcher de la table où un pot de l'amitié, du style de ceux organisés il y a une quinzaine d'années, est servi avec gâteau battu et un Lagon bleu réalisé par Mme COLLINET.

La Présidente

Le Secrétaire



DESTINATAIRES : Les syndics, M. le sous-préfet, Mme le maire d'Ault, M. le percepteur d'Ault (Trésorier), Mme Florence Le Moigne (secrétaire-comptable) et affiche sur les panneaux d'information de l'ASA du Bois-de-Cise.